

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2018

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 11

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER,

Absents : Émilie CLOCHARD (pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Monique MATHIS), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER), Céline THROMAS (pouvoir donné à Estelle AUTRET).

Date de la convocation : 18/12/2018

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1/ Approbation du compte rendu du 27 novembre 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Statuts de la CAN

Délibération n°72/2018

Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-17,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Dans la continuité des évolutions apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais par les Lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, de nouvelles évolutions législatives et jurisprudentielles amènent la CAN à opérer à des régularisations dans la rédaction de ses statuts.

Ces régularisations ont pour objectif de mettre les statuts de la CAN en cohérence avec la pratique de ses politiques publiques dans une optique de maintien du statut quo existant.

Dans un premier temps, la récente Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement, est venue lier la compétence optionnelle assainissement à la seule gestion des eaux usées entraînant une *sécabilité avec la gestion des eaux pluviales*.

Afin de garantir une continuité, il convient d'ajouter la gestion des eaux pluviales urbaines aux compétences supplémentaires exercées par la CAN. Cette compétence deviendra obligatoire pour les Communautés d'Agglomération en 2020.

Par ailleurs, la CAN, dans le cadre de sa compétence d'organisation du transport public et de la mobilité sur son ressort territorial, établit la localisation des points d'arrêt des véhicules de transport et l'information des usagers. Une jurisprudence du Conseil d'Etat a considéré que cette compétence ne s'étend pas à la réalisation et à l'entretien des éléments de mobilier urbains que constituent les abris voyageurs et les poteaux d'arrêts.

De plus, la CAN est, au titre du SD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité), en charge de la mise en accessibilité de ses points d'arrêts.

Ainsi, afin de maintenir la capacité d'action de la CAN dans ces domaines, il convient d'étendre le périmètre de la compétence facultative voirie, jusqu'ici exercée seulement sur le Boulevard Willy Brandt à Niort, à :

- L'Installation, la maintenance et l'entretien des abris-voyageurs affectés au service public de transport collectif sur le territoire des communes membres.
- L'Aménagement et la mise en accessibilité des quais sur voirie nécessaires à l'exploitation du service public de transport collectif sur le territoire des communes membres.

L'implantation et la localisation des poteaux d'arrêt ne sont pas concernées par cette évolution et restent gérées dans le cadre de la compétence mobilité.

Cette régularisation des statuts n'entraîne aucun transfert de charges entre les CAN et les communes membres.

Le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Un arrêté préfectoral viendra acter cette modification des statuts dès que les conditions de majorité requises seront obtenues.

La présente délibération a été notifiée au maire de chaque commune afin que chaque conseil municipal puisse se prononcer sur les modifications de compétences proposées.

Vu les enjeux législatifs et l'opportunité pour le territoire que l'Agglomération se dote de statuts porteurs de développement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais.***
- ***D'autoriser la signature du Procès-verbal de mise à disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

b) Motion WIMAX

Délibération n°73/2018

Monsieur le Maire propose la lecture de la motion que le Conseil Municipal de Fors a adressé consécutivement aux menaces de pertes de services Internet par l'opérateur qui gère en Wimax.

Monsieur le maire indique que l'on ne peut que s'associer à cette démarche, d'autant que la commune est concernée par les mêmes causes, à savoir le manque d'écoute et d'anticipation des structures concernées pour maintenir le service jusqu'à l'implantation d'une installation pérenne, qui passe obligatoirement par la fibre. Même si comme le précise Isabelle AIBINA, la commune n'est pas concernée par le Wimax.

La dématérialisation et la communication numérique sont imposées, alors que les usagers ne disposent pas tous des moyens et outils identiques. Le désengagement de l'état sur les dossiers structurants tels que celui-ci crée les déséquilibres d'accès aux moyens de communication. Ceci est d'autant plus criant en zone rurale.

Il est proposé de s'associer en soutenant cette motion, face au dédain de l'opérateur et des structures en charge du déploiement du Haut débit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***de soutenir la demande de la commune de Fors concernant les études qui doivent être lancées au plus tôt pour permettre une transition rapide avant l'arrêt de la technologie WIMAX ;***
- ***de demander que le déploiement d'un réseau fiable, opérant et accessible par tous financièrement bénéficie à l'ensemble des administrés de la Communauté d'Agglomération ;***
- ***de demander qu'une généralisation rapide du très haut débit en fibre optique soit réalisée afin de ne pas laisser se creuser l'écart entre les territoires.***

Par ailleurs, Claude MEUNIER a indiqué qu'il regrettait que les lignes analogiques soient amenées à disparaître en 2020. Pour autant, Alain GAUTHIER a apporté plusieurs explications concernant le réseau existant et à venir et les différentes technologies. C'est le réseau analogique qui disparaît et non l'ensemble du réseau filaire.

c) Soutien au personnel de l'hôpital NIORT

Délibération n°74/2018

Monsieur le Maire propose la lecture de la motion que les agents de l'hôpital de Niort, Georges Renon, nous ont adressés par le biais de leur syndicat CGT.

Pourquoi soutenir une telle motion ? Parce qu'il s'agit d'un équipement essentiel à notre territoire, à la population qui y vit.

Les agents sont en grève depuis le 21 août 2018 pour dénoncer la dégradation des conditions d'exercice de leurs activités, tant sur un plan physique que psychique.

Ce mouvement n'est pas isolé : 1700 mouvements ont été relevés en 1 an et plus particulièrement en psychiatrie non concernée par la T2A car elle n'a pas de service tarifé à vendre.

Tout un chacun peut constater, découvrir ou subir la dégradation du système de santé global et de l'hôpital public en particulier, et tout cela au nom de la finance. La gestion T2A fer de lance de la réforme est en majeure partie la cause de cette situation, mais aussi toutes les réformes engagées depuis plusieurs décennies :

- L'assèchement de la Sécurité Sociale par les allègements de cotisations patronales. Et dans le même temps, faire le bonheur des complémentaires Santé qui ne sont pas toutes des « Mutuelles » relevant du Code de la Mutualité.
- La réduction du nombre de médecins formés est passé en 15 ans de 8000 à 4000. 25% des nouveaux praticiens ont obtenu leur diplôme hors de France.
- La réduction des effectifs, la fermeture des lits, l'allongement des délais pour les soins...

Cette motion peut paraître à certains, décalée au regard des articles récents parus dans la presse relative à l'octroi d'une rallonge budgétaire de 750.000€, dont M. Chiche s'est fait le porte-parole auprès de la ministre de la Santé, après sa visite dans les locaux de l'hôpital psychiatrique de Niort.

S'agit-il d'une vraie nouvelle, alors qu'en septembre 2018, le gouvernement annonçait le déblocage d'une enveloppe de 400M€ pour 2019 pour financer la réforme. Nous pouvons considérer qu'elle aurait été malgré tout versée.

- Est-ce une avance sur consommation ?
- A quel usage seront consacrées ces sommes ? En investissement, en personnel au profit des usagers ou pour combler la dette de l'hôpital ?

Cette enveloppe de 750.000€ représente 0,30% du budget global de l'hôpital qui est de 240 M€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De soutenir le personnel hospitalier de Niort et la motion ci-dessus.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

d) Virement de crédits

Délibération n°75/2018

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

VIREMENTS DE CREDITS					
SECTION	CHAPITRES	ARTICLES		MONTANT	OBJETS
FONCTIONNEMENT DEPENSES	12	6411	Personnel titulaire	-1707	FPIC
	14	739223	FPIC	+1707	FPIC

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les virements de crédits ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) CAN

Le dernier Conseil Communautaire s'est déroulé le 10 décembre 2019. Plusieurs décisions concernant le PACT ont été adoptées ainsi que le rapport de la CLECT du 1^{er} octobre dont il est fait référence dans le dernier compte rendu du Conseil Municipal puisque le Conseil Municipal avait voté contre ce rapport.

b) Réseau développement durable

Isabelle Aubian expose le résumé de la dernière réunion en date du 13 décembre 2018. Le conseil d'exploitation ENR a présenté le budget 2019 avec un budget de fonctionnement qui s'élève à 54 365 € et un budget d'investissement à 31 524 € qui sera soumis au vote en janvier 2019.

Des informations concernant l'éolien sur la CAN, (et notamment sur St Symphorien mais c'est une personne privée qui porte le projet), la pollution lumineuse des publicités ont également été échangées.

Concernant la lutte contre le changement climatique, il y a eu plusieurs interventions dont 3 représentants de « La marche pour le climat ». Cette marche du 8 décembre dernier a réuni 800 personnes malgré une météo peu clémente. Ce collectif aimerait être intégré au processus de concertation et de suivi du PCAET de la CAN.

c) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique Mathis rend compte de la dernière réunion du SECO en date du 12 décembre. Le SECO propose de verser 5 000 € à l'association HAMAP humanitaire qui a pour but d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations vulnérables. En l'occurrence il s'agit de participer à un projet participation multiple pour l'installation d'un puits en Afrique.

Un terrain a également été acheté par le SECO à Surin pour la construction d'un château d'eau et une délibération a été prise dans le cadre de l'ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget 2019.

d) Plateau de Rouvre

Les travaux sont terminés. Monsieur le Maire indique que la commune est toujours dans l'attente du retour de la direction de la mobilité concernant l'utilisation de l'arrêt en direction de Champdeniers pour le transport scolaire.

e) Personnel communal

Monsieur le Maire fait état des derniers remplacements des agents suite aux arrêts de travail.

f) Commission scolaire

Alexandra Chabot expose le compte rendu de la dernière commission scolaire du 29 novembre. Un état sur le bilan financier 2017-2018 a été présenté ainsi qu'un bilan des activités périscolaires (yoga) et les projets à venir.

Enfin plusieurs questions ont été abordées telles que le PEDT 2016-2019, la signalisation de l'école, le taux d'encadrement du service périscolaire et le plan alimentaire et menus de la cantine.

Stéphane Pelletier indique également l'évolution dans les choix d'approvisionnement de la cantine scolaire :

- 2015-2016 : 18% circuits courts et 0% BIO
- 2016-2017 : 25 % circuits courts et 2 % BIO
- 2017-2018 : 50 % circuits courts et 16 % BIO

Il est précisé que les coûts d'approvisionnement sont également maîtrisés.

4/ Questions diverses

a) Délégation de fonction

Monsieur le Maire en réponse à l'interrogation d'un élu rappelle quels sont les membres du Conseil Municipal titulaire d'une délégation de fonction et les membres de la commission de contrôle des élections.

b) Défense incendie des Fichères

La citerne souple est livrée.

c) Projets 2019

Monsieur le Maire présente le tableau non exhaustif des projets 2019. Les travaux ne sont pas encore chiffrés. Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 29 janvier 2019.

Fin du Conseil à 20h35.